



COMPTE RENDU F3SCT 21 juin 2023
Lieu : Salle Max LEJEUNE Feuillants
Rédacteur : Arièle DACQUET

REPRESENTANT DU PERSONNEL	Fonction
Amandine GASMI	Titulaire
Arièle DACQUET	Titulaire
Sébastien LAGUILLIEZ	Titulaire
Gaëtan LAPO	Titulaire
Steeve JUMEL	Suppléant avec voix délibérative
Mickaël RAMONS (CFDT)	Suppléant avec voix délibérative
Michel KOUDJIL (CFDT)	Suppléant avec voix délibérative
David DENIS (FO)	Titulaire
Ghislain DUPUIS (FO)	Titulaire

REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION	Fonction
Christelle HIVER	Titulaire
Françoise MAILLE BARBARE	Titulaire
Emmanuelle AUGROS	Titulaire
Jean-Gabriel GEORGES	Titulaire
Éric DELATTRE	Suppléant avec voix délibérative

Représentant DRH	Fonction
Michèle MALLARD	PQVT
Elisabeth BILLAUT	PQVT
Eloise DORION	PQVT
Les Assistants de Prévention	

Madame HIVER ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint

1-Adoption du procès-verbal de la F3SCT du 9 mars 2023

Avis favorable à l'unanimité

2-Plan de prévention du risque lié aux fortes chaleurs

Question de la CGT : Il convient de modifier page 2, point II (2ème paragraphe) il est indiqué : « *les mesures de prévention mises en œuvre par les directeurs sont précisées par note de service* ». Il convient de noter : seront communiquées par une note de service. Les divers services n'ayant pas les mêmes missions, il semblerait important que les notes soient différentes pour chaque service.

Mme TARTAR précise que les notes ne sont pas encore rédigées.

Qui va assurer la veille des températures ?

Madame AUGROS répond qu'il n'y aura pas de veille des températures. La collectivité s'appuiera sur les prévisions météorologiques, les vigilances émises par Météo France et la préfecture. Elle précise n'y a pas de seuil d'alerte (par exemple + de 34°) dans le code du travail.

Ces mesures spécifiques sont mises en place en complément des mesures générales, charge aux directeurs de mettre en place ces notes de service.

Madame TARTAR précise qu'il n'y a pas de relever de température à faire, que les mesures seront adaptées et que les directeurs seront chargés de mettre en place les notes en fonction des spécificités de leurs services.

Elle souligne que des mesures supplémentaires sont mises en place en fonction de l'alerte verte, jaune, rouge, que des mesures spécifiques sont identifiées pour les agents travaillant à l'extérieur.

Les mesures sont proportionnées et adaptées en fonction des vigilances et des contraintes liées au service.

C'est un outil d'aide à la prise de décision pour la direction et l'agent peut interpellé son n +1.

Ce document sera diffusé sur l'intranet et il sera précisé que les assistants de prévention sont à la disposition des agents pour répondre à leurs questions.

LA CFDT demande s'il est possible d'avoir des ventilateurs et des casquettes pour les agents travaillant à l'extérieur.

Madame AUGROS rappelle que tout appareil individuel est proscrit et que la collectivité ne fournira pas de ventilateur. Néanmoins cela pourra être toléré mais il faut être vigilant à l'utilisation (source de risque d'incendie et surcharge électrique).

Avis favorable à l'unanimité

POUR INFORMATION

3- Rapport annuel faisant état de la situation générale en santé, sécurité et conditions de travail de l'année 2022

Par suite de la question de la CFDT concernant les contrats PEC et contractuel qu'il faudrait prendre en compte dans les statistiques, Madame HIVER indique que ces agents sont pris en compte dans les statistiques.

Maladie professionnelle constatée en service (P26)

Remarque de la CGT : en augmentation ces dernières années. La moyenne d'âge : problématique qui va être aggravée avec la réforme des retraites

Madame HIVER indique que l'anticipation est effectuée dans le cadre du plan de prévention des RPS et TMS (exemple pour les agents d'entretien dans les collèges, les CAS.). Elle souligne que les agents n'honorent pas toujours les formations qui leur sont proposées exemple formation sur la posture qui a dû être annulée faute de participant.

La CFDT précise que les agents n'avaient pas été informés.

Madame TARTAR indique qu'en effet, il y a peut-être un manque de communication et qu'ils sont en train de voir si les agents pec ont été empêchés de venir en formation par le n+1 ou par manque d'informations.

Madame HIVER ajoute qu'un plan de prévention a été revu le 3 juillet et que les possibilités de reclassements sont parfois restreintes.

Madame HIVER précise qu'il faudra effectivement ne pas attendre pour les reclassements et est d'accord pour la mise en place de groupe de travail à ce sujet.

Avis favorable à l'unanimité

4- Rapport annuel de l'activité du service de médecine professionnelle et préventive de l'année 2022

Madame CHATELAIN devant arriver en retard et l'heure de son arrivée étant passée, il est décidé de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine F3SCT et de communiquer nos questions au sujet des bilans.

Nous posons tout de même la question suivante. Pour les visites à la demande, faut-il obligatoirement que l'agent passe par la collectivité pour solliciter un RDV à l'ASMIS ?

Le pôle qualité de vie au travail confirme que les rendez-vous doivent être pris par la collectivité qui a des créneaux qui lui sont donnés par l'ASMIS. Néanmoins si l'agent ne souhaite pas que la collectivité soit informée, il est toujours possible de prendre rendez-vous directement avec l'ASMIS en expliquant les motifs et en précisant ne pas souhaiter en informer la collectivité.

Nous demandons qu'un rappel soit fait en ce sens car les agents nous ont fait remonter que la secrétaire de l'ASMIS les renvoyer directement vers la collectivité.

5- CDER de DOULLENS

Monsieur Jean Gabriel GEORGES nous indique qu'il y a eu une réunion le 28 février avec les agents et les cadres. Il n'y a pas eu de nouvelles alertes néanmoins, la collectivité poursuit sa vigilance.

Une nouvelle réunion sera mise en place en septembre.

6- Point CAD

Madame AUGROS souhaite nous informer d'un projet qui est encore au stade embryonnaire concernant la réhabilitation du CAD. Elle précise que nous sommes toujours propriétaires de ce

bâtiment, que le projet de le vendre n'a pas vu jour et qu'il est actuellement loué à la CPAM jusqu'en 2026. Elle souligne qu'il ne sera pas possible de commencer les travaux tant que ce bâtiment ne sera pas vide. Beaucoup de services ont des bâtiments en centre-ville qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilités réduites pour lequel des travaux ne sont pas envisageables et de préciser que certains locaux sont des passoires thermiques (39 40, 41,42 ,53 rue de la République, rue Maignan Larrivière, Saint-Fuscien, les Louvels, la zone industrielle nord). De plus, les nouvelles habitudes de travail (taux de télétravail qui augmente ayant pour conséquence un taux d'occupation des bureaux qui diminue).

Ces observations combinées à l'augmentation du coût de l'énergie, ont amené la collectivité à revoir ce projet de réhabilitation. Une étude est actuellement lancée pour réhabiliter le CAD et fermer des bâtiments en centre-ville. Le coût d'environ 30 millions d'euros pourrait permettre un retour sur investissement assez rapide. Le principe de la réhabilitation est acté, mais l'ensemble des directions et les organisations syndicales seront associés à ce projet. Ce dernier verra le jour aux environs de 2030 et permettra un meilleur accueil des usagers et de meilleures conditions de travail pour les agents.

La direction s'est déplacée dans d'autres CD pour voir ce qu'il faut ou ne pas faire (performance thermique, organisation du travail, espace visio, Open Space).

Une équipe projet (organisation syndicale et agents) va cibler les locaux et les sites. Ces derniers ne sont pas encore définis.

Une suspension de séance dans l'attente du Docteur Chatelain est proposée par Mme Hiver mais nous profitons de ce moment pour poser des questions.

La CGT interroge la collectivité par rapport à la MDSI de Friville-Escarbotin point en effet au CHSCT du 24 avril des points de sécurité devaient être mis en place avant décembre 2022.

A ce jour, la sécurisation des agents n'est pas assurée. En effet la porte doit rester ouverte car le système d'ouverture avec la carte ne fonctionne pas.

Nous interrogeons aussi la sécurité aux Louvels. En effet, il n'y a pas de visiophone, un agent est positionné dans un bureau seul dans l'entrée à l'écart de ses collègues et il n'y a pas de signal d'alarme dans le bureau. Quid de la sécurité.

Madame AUGROS demande si l'agent en a informé le directeur de territoire de ce problème. Dans la négative, il convient de respecter cette procédure.

La CFDT évoque un problème de stationnement alors MDSI de rue pour les assistantes familiales. Il est demandé s'il est possible de réserver une place pour ces professionnels. Madame HIVER répond hormis les places réservées aux personnes handicapées il est difficile d'effectuer une réservation pour les assistantes familiales.

Fin de la réunion